

## LES POINTS DE VIGILANCE POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE MON INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

### EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Séparation des  
eaux usées et des  
eaux pluviales

Pas de rejet  
d'eaux usées  
sur le terrain

-  Eaux pluviales
-  Eaux usées en assainissement collectif
-  Eaux usées en assainissement non collectif

#### RAPPEL

On ne jette que du papier hygiénique dans les toilettes.

Les eaux collectées dans le réseau d'eaux pluviales ne sont pas traitées ! Elles vont directement dans le cours d'eau qui les achemine à la mer ! Aucune pollution ne doit donc y être rejetée (comme les peintures, eaux usées, produits de travaux...).



### POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR VOTRE INSTALLATION

Consultez votre compte-rendu de visite ou adressez-vous aux services de contrôle de Lannion-Trégor Communauté au 02 96 05 60 80

### POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE VOTRE LITTORAL

Rendez-vous à la rubrique Observatoire de l'eau sur le site du SAGE Baie de Lannion : [www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

Avec le soutien financier de :



www.letstudio.bzh



HABITANTS  
DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS  
DE PLESTIN-LES-GRÈVES  
À PERROS-GUIREC

CONTRIBUONS  
À PRÉSERVER LA

**QUALITÉ  
DE L'EAU**

*prenons soin de notre territoire*

**SIKOURMP GWAREZIÑ KALITE AN DOUR**

Veillons à la conformité de nos installations d'assainissement d'eaux usées



### EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Séparation des eaux usées et des eaux pluviales

Il existe plusieurs systèmes d'assainissement autonomes.

En cas de nouvelle construction, il faut veiller à infiltrer les eaux traitées dans le sol. Tout rejet superficiel d'eaux usées non traitées, sur le terrain, dans un fossé, vers le réseau d'eaux pluviales ou vers un cours d'eau, est interdit !



HABITANTS DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS  
DE PLESTIN-LES-GRÈVES À PERROS-GUIREC

# VOUS HABITEZ UN SITE SENSIBLE



Saviez-vous que l'ensemble des rejets polluants émis sur chacun des bassins versants côtiers peut avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade, des sites de pêche à pied et des zones conchylicoles ? Ces rejets ruissellent via les cours d'eau et les réseaux de fossés, et descendent jusqu'à la plage !

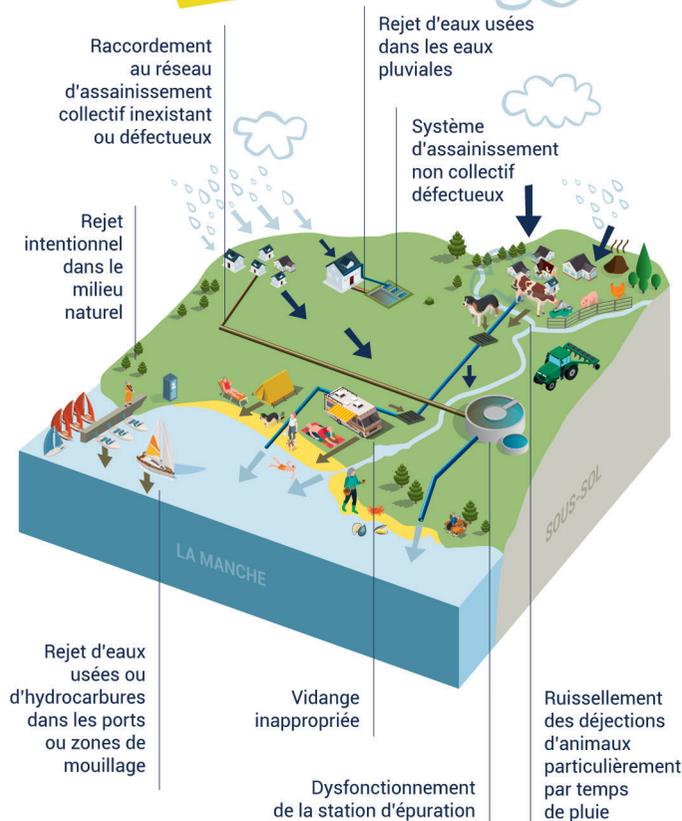
**PARMI  
LES SOURCES  
DE POLLUTION  
IDENTIFIÉES,  
SE TROUVENT  
PEUT-ÊTRE  
VOS EAUX  
USÉES !**

Il est donc primordial de veiller au bon fonctionnement de votre installation d'assainissement individuel ou de votre branchement au réseau d'assainissement collectif.

En effet, tout dysfonctionnement, signalé lors du contrôle qui a été effectué par un agent de Lannion-Trégor Communauté, peut générer un rejet polluant ou un débordement sur le réseau d'assainissement.



**L'ensemble des sources de pollution peuvent affecter la qualité des eaux littorales**



**À NOTER !**

**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (« SAGE ») de la Baie de Lannion**, approuvé le 11 juin 2018, fixe les règles et le cadre de la préservation de la qualité de l'eau.

*Disposition 27*

Les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu doivent être réhabilités d'ici 2023.

*Disposition 24*

80% des mauvais branchements doivent être mis en conformité dans l'année suivant la notification de la non-conformité dans les zones prioritaires littorales.

En complément, le **Code de la Santé publique** prévoit l'obligation de travaux au niveau des assainissements non collectifs présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement dans un délai de 4 ans ramené à 1 an dans le cadre d'une vente.